

**Motion de MM. Albert Rodrik, Sami Kanaan et Mme Véronique Pürro:
«Pour une Gérance immobilière municipale plus conviviale».**

(renvoyée à la commission du logement par le Conseil municipal
lors de la séance du 15 octobre 1997)

MOTION

Considérant:

- le caractère social du parc de logement de la Ville et les prestations spécifiques qui doivent, de ce fait, être offertes par le Service de la gérance immobilière;
- que la mise en application des conclusions de la motion N° 1185, votée par le Conseil municipal le 18 septembre 1996, n'a pas véritablement déployé ses effets en matière d'échanges d'appartements entre les locataires de la Ville;
- que les locataires perçoivent le Service de la gérance immobilière comme une instance impersonnelle et éloignée de leurs préoccupations courantes;
- que ce dernier aspect a notamment été révélé par les réactions très vives à l'annonce des nouvelles dispositions du règlement fixant les conditions de location,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à redéfinir la conception de la communication entre la GIM et les locataires en veillant notamment à:

- diffuser une information régulière relative à la gestion et aux faits majeurs affectant le parc immobilier afin d'assurer la transparence;
- développer une structure d'accueil et de renseignement susceptible de répondre aux problèmes concrets des locataires;
- mettre en place une structure de gestion personnalisée en désignant des collaborateurs responsables d'immeubles ou de groupes d'immeubles chargés d'assurer le contact et d'effectuer des visites régulières des lieux afin de résoudre les problèmes quotidiens.